

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1783

23 août 2007

### SOMMAIRE

AITC Soparfi S.A. ....	85546	Hawaii Invest S.A.H. ....	85551
Altrio Finance S.à r.l. ....	85547	Heidebrunnen S.A.H. ....	85575
Arcelor Commercial Sections S.A. ....	85545	Hemex A.G. ....	85547
Arcelor Profil Luxembourg S.A. ....	85539	Innovation Trading S.à r.l. ....	85543
Arcelor Profil Luxembourg S.A. ....	85540	Itteic Monde S.A. ....	85581
Archi-Concept International S.à.r.l. ....	85582	Jimlux Soparfi S.A. ....	85549
Association nationale des Victimes de la Route ....	85582	Kamakura S.à r.l. ....	85581
Assurances Gest S.A. ....	85542	Kianka S.A.H. ....	85553
Belgravvia European Properties Holding 2A .....	85553	Lucky Finance S.A.H. ....	85568
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l. ....	85568	Magerd S.A. ....	85540
Biltong S.A. ....	85543	Mooncreeper S.A.H. ....	85567
Cabris 5 S.A.H. ....	85561	Mountain View Holding S.A. ....	85564
Carolus International S.A. ....	85578	Moviestar S.à r.l. ....	85584
Chippewa S.A.H. ....	85573	Mustang Invest S.A.H. ....	85560
Conway Services - The Convenience Com- pany S.à r.l. ....	85569	NFM Alliances A.G. ....	85584
C&S Management S.A. ....	85545	Norampac Luxembourg S.à.r.l. ....	85542
Dana Invest S.A. ....	85550	Notabene Finance S.A.H. ....	85567
Demap S.A. ....	85576	Perrard Matériel S.A. ....	85561
East West Global Drinks S.A. ....	85573	Porlux Soparfi S.A. ....	85565
Equity Swap (2005) S.à.r.l. ....	85547	Relano Holding SAH ....	85539
Euromill Invest S.A. ....	85549	Riambel Holding S.A. ....	85577
Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l. ....	85562	Rilux Soparfi S.A. ....	85541
Fairacre Plus 2 (Lux) S.à.r.l. ....	85565	Rinnen Invest S.A. ....	85549
FEL.ER S.à r.l. ....	85583	Ritzurei International S.A. ....	85574
First Pacific Resources S.A. ....	85584	Servimmo S.à.r.l. ....	85576
Fondation Hëllef fir d'Natur ....	85538	Siena Invest S.A.H. ....	85564
Fondation Kräizbiërg ....	85551	Sitma International Holding S.A. ....	85541
Formalis S.A. ....	85550	Tabagro S.à r.l. ....	85577
Gesfineur S.A. ....	85581	Tagmavenir S.à.r.l. ....	85543
		Visual Config S.A. ....	85580
		Wood & Shavings S.A. ....	85562

**Fondation Hëllef fir d'Natur, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Kräizhaff.

R.C.S. Luxembourg G 26.

Constituée suivant deux actes reçus par le notaire Tom Metzler, alors notaire de résidence à Dudelange, en date des 14 décembre 1982, respectivement 26 juillet 1983, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 6 du 9 janvier, approuvée par arrêté grand-ducal du 14 novembre 1983. Modifications des statuts par décision du conseil d'administration, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 844 du 18 août 2003.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2006**

	Euro		Euro
Terrains .....	4,020.176,65	Capital souscrit .....	6.197,34
Autres immeubles .....	428.559,66	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés .....	2.960.580,22
Autres installations, outillage et mobi- lier ..	26.150,10	Subventions d'investissement .....	1.515.548,91
Titres .....	127.361,47	Réserves .....	710.212,70
Parts dans des entreprises liées .....	12.500,00	Dettes .....	120.317,56
Stock de marchandises .....	10.160,37	Fonds dédiés .....	556.815,78
Créances .....	431.437,77		
Disponible .....	974.097,15	Bénéfice de l'exercice .....	160.770,66
	<u>6.030.443,17</u>		<u>6.030.443,17</u>

**COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2006**

<i>Charges</i>	Euro	<i>Produits</i>	Euro
Frais administratifs .....	292.951,27	Dons .....	225.773,81
Frais de personnel .....	824.901,56	Subsides et subventions .....	401.066,19
Frais de projet .....	129.269,01	Prestations diverses .....	753.596,47
Aménagements terrains .....	152.349,88	Refacturation et vente .....	148.067,56
Amortissement immeubles et équipe- ments .....	16.712,91	Intérêts .....	15.565,03
Bénéfice de l'exercice .....	160.770,66	Produits exceptionnels .....	32.886,23
	<u>1.576.955,29</u>		<u>1.576.955,29</u>

**BUDGET 2007**

<i>Charges</i>	EURO	<i>Produits</i>	EURO
Frais administratifs .....	161.000,00	Dons .....	225.000,00
Frais de personnel .....	893.000,00	Prestations projets .....	760.000,00
Frais de campagnes .....	50.500,00	Recettes s/campagnes .....	78.000,00
Gestion terrains .....	100.000,00	Recettes s/réserves naturelles .....	27.000,00
		Intérêts .....	17.000,00
		Subsides .....	97.500,00
	<u>1.204.500,00</u>		<u>1.204.500,00</u>

F. C. Muller / F. Erasmj  
Président / Trésorier

Référence de publication: 2007084539/2438/54.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06754. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**Arcelor Profil Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 41.983.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 21 juin 2007*

*Résolution du Conseil d'administration*

Démissions et cooptations d'Administrateurs:

M. Roger Schlim a donné sa démission comme Administrateur avec effet au 15 janvier 2007. Le Conseil d'administration décide de coopter comme Administrateur M. Emile Reuter, avec adresse professionnelle au 66, rue de Luxembourg, L-4009 Esch-sur-Alzette, en remplacement de M. Schlim. M. Reuter achèvera le mandat de M. Schlim qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008. Cette cooptation est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le Président informe le Conseil d'administration que M. Paul Junck a donné sa démission comme Administrateur avec effet au 6 juin 2007. Le Conseil d'administration décide de coopter comme Administrateur M. Luc Scheer avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en remplacement de M. Junck. M. Scheer achèvera le mandat de M. Junck qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008. Cette cooptation est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme

N. Reuter / G. Stoll

*Administrateur / Administrateur*

Le 3 juillet 2007.

Reproduction certifiée conforme à l'original

*Signature*

*L'officier de l'Etat civil, p.d.*

Référence de publication: 2007082970/571/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Relano Holding SAH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 91.564.

—  
AUSZUG

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2007 hervor, daß:

*Einzigter Beschluss:*

Die Generalversammlung enthebt von ihren Funktionen als Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herrn Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft in L-9992 Weiswampach, Cité Graït 3.

- Die Gesellschaft EAST-WEST TRADING COMPANY G.m.b.H., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Die Generalversammlung ernennt als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft RELANO HOLDING S.A.H.;

- Herrn Ivan Crab, Verwalter, wohnhaft in H-2634 Nagyörzsöny, Ganáddpuszta

- die Gesellschaft EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50 Esplanade.

Ihre Mandate enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Für Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 2. Mai 2007.

*Für die Gesellschaft*

COFINOR S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007083022/2602/24.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Arcelor Profil Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 8 mars 2007*

*Résolution du Conseil d'administration*

Nominations de délégués à la gestion journalière:

Suite au départ de Monsieur Romain Henrion comme administrateur, ce dernier n'assume plus la gestion journalière de la société.

Le Conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière d'ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A. à Monsieur Jean-Michel Dengler, Administrateur, CEO d'ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A. - Site d'Esch-Belval, avec adresse professionnelle à ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG, S.A. - Site d'Esch-Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette et à Monsieur Christian Zeyen, Administrateur, CEO d'ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A. - Site de Differdange, avec adresse professionnelle à ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A. - Site de Differdange, L-4503 Differdange.

Le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme

N. Reuter / G. Stoll

*Administrateur / Administrateur*

Le 3 juillet 2007.

Reproduction certifiée conforme à l'original

*Signature*

*L'officier de l'Etat civil, p.d.*

Référence de publication: 2007082971/571/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04124. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070091409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Magerd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.317.

—  
**AUSZUG**

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2007 hervor, daß:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung enthebt von ihren Funktionen als Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herrn Paul Müller, Angestellter, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- Herrn Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft in L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

Die Generalversammlung ernennt als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft MAGERD S.A.:

- die Gesellschaft WEPAS HOLDING A.G., mit Sitz in L-9227 DIEKIRCH, 52, Esplanade
- die Gesellschaft EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50 Esplanade.

Ihre Mandate enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung enthebt von seiner Funktion als delegiertes Verwaltungsratsmitglied:

- Herr Paul Müller, Angestellter, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Maison 20.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 2. Mai 2007.

*Für die Gesellschaft*

COFINOR S.A.

*Unterschrift*

Référence de publication: 2007083021/2602/27.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00132. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070091922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Sitma International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 14.419.

—  
*Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mai 2007*

1) La société LOUV S. à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée administrateur en date du 26 mai 2006, a désigné Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'au 28 février 2012).

2) La société EFFIGI S. à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-107.313, nommée administrateur en date du 26 mai 2006, a désigné Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'au 28 février 2012).

3) Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Aris Ballestrazzi, Administrateur de Société, résidant professionnellement au 1910 Via Vignolese, I-41057 Spilamberto, Italie est élu Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

*SITMA INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

*A. Ballestrazzi / LOUV S.à r.l.*

*Administrateur, Cat. A / Administrateur, Cat. B*

*- / Madame A. Graziano*

*- / Représentant Permanent*

Référence de publication: 2007082976/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Rilux Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 115.673.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société RILUX SOPARFI S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

*Pour la société*

*COFINOR S.A.*

*Un mandataire*

*Signature*

Référence de publication: 2007083034/2602/24.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Assurances Gest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 72.889.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 mai 2007*

*«Sixième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Jean-Pierre Bara de démissionner en date du 29 novembre 2006 de son mandat d'administrateur.

*Septième résolution*

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur FORTIS LUXEMBOURG IARD S.A., dont le siège social est établi 16, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Hansoulle, Administrateur.  
Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2013.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Patrick Thiry de démissionner en date du 29 novembre 2006 de son mandat d'administrateur-délégué.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur-délégué, FORTIS LUXEMBOURG IARD S.A., dont le siège social est établi 16, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Hoeltgen, Directeur Commercial Marché Local.

Son mandat expirera avec son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2013.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de ne plus renouveler le mandat du commissaire aux comptes au profit de SOFINTER GESTION S.à r.l. et nomme en cette qualité FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A., société anonyme, 16, boulevard Royal, représentée par Madame Anka Crinquant.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2013.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Monsieur Patrick Thiry et Monsieur Patrick Felix pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2013.»

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2007083002/820/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00612. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070091892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Norampac Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.023.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2004, acte publié  
au Mémorial C no 563 du 1<sup>er</sup> juin 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NORAMPAC LUXEMBOURG S.à.r.l.*

FORTIS (INTERTRUST) LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007084666/7937/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06635. - Reçu 97 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070093244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**Biltong S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 113.983.

—  
**AUSZUG**

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 30. Mai 2007 hervor, daß:

*Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung enthebt von seiner Funktion als Kommissar:

- Fräulein Katrin Hansen, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, 38 Rodter Straße.

Die Generalversammlung ernennt als neuen Kommissar der Gesellschaft BILTONG S.A.:

- die Gesellschaft EUROCOMPTE S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Für Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 30. Mai 2007.

*Für die Gesellschaft*

COFINOR S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007083013/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Tagmavenir S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. Innovation Trading S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.822.

—  
L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société SYMPHONY CONSULTANTS S.A., ayant son siège social à Panama City (République du Panama), soumise à la législation de la République du Panama,

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée le 17 octobre 2005.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée en copie aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que suivant convention de cession de parts datée du 28 juin 2007, Monsieur Jean Edgar Schlinker, demeurant 11, rue Hoche, F-57150 Creutzwald, propriétaire de trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune de la société à responsabilité limitée INNOVATION TRADING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108.822, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C du 27 octobre 2005, numéro 1108, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, trente (30) parts sociales à la société SYMPHONY CONSULTANTS, prénommée.

II. Que suivant convention de cession de parts datée du 28 juin 2007, Monsieur Denis André Arnold, ingénieur, né le 15 février 1954 à Bouzonville, France, demeurant au 11, rue des Fauvettes, F-57150 Creutzwald, propriétaire de trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune de la société à responsabilité limitée INNOVATION TRADING, S.à r.l., prénommée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, trente (30) parts sociales à la société SYMPHONY CONSULTANTS, prénommée.

III. Que suivant convention de cession de parts datée du 28 juin 2007, Monsieur Jackie François Schmitt, demeurant 101, rue de la Gare, F-57880 Ham sur Varsberg, propriétaire de trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune de la société à responsabilité limitée INNOVATION TRADING, S.à r.l., prénommée,



a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, trente (30) parts sociales à la société SYMPHONY CONSULTANTS, prénommée.

Que suivant l'article 7 des statuts de la prédite société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Que les prédites conventions de cessions de parts, après avoir été signées Ne Varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées en copie aux présentes pour être formalisées avec elles.

V. Que suite aux prédites cessions, la société SYMPHONY CONSULTANTS S.A. est l'associée unique de la société INNOVATION TRADING, S.à r.l., préqualifiée.

Qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle s'entend par ailleurs dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société de INNOVATION TRADING, S.à r.l. en TAGMAVENIR S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société prend la dénomination de TAGMAVENIR S.à r.l.»

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social en supprimant l'alinéa 2 de l'article 2 des statuts, soit: «En outre, elle pourra faire du commerce de gros et de détails de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de tous produits alimentaires et de tous autres produits tels que la poterie, les parfums et tous autres produits s'y référant.». En conséquent, l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, l'import, l'export de tous biens et marchandises.

La Société a en outre pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Denis André Arnold, prénommé, de son mandat de gérant et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'associée unique décide de nommer gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Michel Hayotte, commerçant, né à Rabat (Maroc), le 20 mai 1969, demeurant à F-83160 La Vallette du Var, 1, avenue Louis Imbert.

#### *Intervention*

Le gérant, Monsieur Jean-Michel Hayotte, en vêtu d'une procuration du 13 juillet 2007, laquelle restera annexée aux présentes en copie, aux fins d'enregistrement.

déclare accepter expressément les prédites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispense les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénoms, demeure et qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 18 juillet 2007, MER/2007/954. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007086654/243/86.

(070096485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.



**C&S Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 92.427.

—  
**AUSZUG**

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 30. Mai 2007 hervor, daß:

*Einziger Beschluss:*

Die Generalversammlung enthebt von seiner Funktion als Kommissar:

- Fräulein Katrin Hansen, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, 38 Rodter Straße.

Die Generalversammlung ernennt als neuen Kommissar der Gesellschaft C&S MANAGEMENT S.A.:

- die Gesellschaft EUROCOMPTE S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 30. Mai 2007.

*Für die Gesellschaft*

COFINOR S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007083014/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Arcelor Commercial Sections S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.177.

—  
*Extract of the Minutes of a Shareholders Meeting held extraordinarily on June 20, 2007*

The Shareholders record the resignation of the following directors:

Messrs Juan-José Aroztegi

Raymond Lehnert

Jean-Michel Dengler

Francisco Otero.

The Shareholders decide to appoint three (3) new directors, namely:

Messrs Gerhard Renz, with professional address at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;

Amit Agarwal, with professional address at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;

Arnaud Poupart-Lafarge, with professional address at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Mr Agarwal, Mr Poupart-Lafarge and Mr Renz are appointed for a term of two (2) years. Their mandates will expire at the annual general meeting to be held in 2009.

The number of the directors is reduced to six (6). Henceforth, the composition of the Board of Directors will be as follows:

Messrs Amit Agarwal

Jacques Dham

Juan Mañá Herranz

Arnaud Poupart-Lafarge

Gerhard Renz

Nico Reuter.

Luxembourg, June 21, 2007.

Certified true extract

G. Renz

Chairman

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 20 juin 2007*

L'Assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs suivants:

MM Juan-José Aroztegi  
Raymond Lehnert  
Jean-Michel Dengler  
Francisco Otero.

L'Assemblée générale décide de nommer trois (3) nouveaux administrateurs, à savoir:

MM Gerhard Renz, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;  
Amit Agarwal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;  
Arnaud Poupart-Lafarge, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

M. Agarwal, M. Poupart-Lafarge et M. Renz sont nommés pour une période de deux (2) ans. Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009.

Le nombre des administrateurs est réduit à six (6). Dorénavant, le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM Amit Agarwal  
Jacques Dham  
Juan Mañá  
Arnaud Poupart-Lafarge  
Gerhard Renz  
Nico Reuter.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait conforme

G. Renz

Président

Référence de publication: 2007082972/571/56.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04070. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

### **AITC Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.484.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 que:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale révoque dans leur qualité d'administrateurs:

- Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.
- La société EAST-WEST TRADING COMPANY S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs de la société AITC SOPARFI S.A.,

- la société WEPAS HOLDING A.G., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade
- la société EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Mademoiselle Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 St. Vith, 38, Rodter Strasse.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société AITC SOPARFI S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mai 2007.

Pour la société  
COFINOR S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007083028/2602/30.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00130. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070091949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Hemex A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.013.

—  
AUSZUG

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 30. Mai 2007 hervor, daß:

*Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung enthebt von seiner Funktion als Kommissar:

- Fräulein Katrin Hansen, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, 38 Rodter Straße.

Die Generalversammlung ernennt als neuen Kommissar der Gesellschaft HEMEX S.A.:

- die Gesellschaft EUROCOMPTES S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Für Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 30. Mai 2007.

Für die Gesellschaft  
COFINOR S.A.  
Unterschrift

Référence de publication: 2007083015/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00182. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070092080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Altrio Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Equity Swap (2005) S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.553.

In the year two thousand and seven, on the 25th day of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

WISLEY S.A., with its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 57649, here represented by Mr. Stéphane Hepineuze, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company EQUITY SWAP (2005), S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 109553, incorporated by deed of the undersigned notary on the 15th day of July 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 7th day of December 2005 number 1336.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

*First resolution*

The sole partner decides to change the name of the company into ALTRIO FINANCE S.à r.l.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ALTRIO FINANCE S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)».

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person acting in his/her hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

WISLEY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 57.649, ici représentée par M. Stéphane Hepineuze, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société EQUITY SWAP (2005), S.à r.l. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 109.553, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 décembre 2005 numéro 1336.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en ALTRIO FINANCE S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ALTRIO FINANCE S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)».

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hepineuze, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, Relation: LAC/2007/10796. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007084133/202/73.

(070093584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**Jimlux Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 118.061.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38 Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société JIMLUX SOPARFI S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007083016/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Euromill Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 82.980.

—  
**AUSZUG**

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 30. Mai 2007 hervor, daß:

*Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung enthebt von seiner Funktion als Kommissar:

- Fräulein Katrin Hansen, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, 38 Rodter Straße.

Die Generalversammlung ernennt als neuen Kommissar der Gesellschaft EUROMILL INVEST S.A.:

- die Gesellschaft EUROCOMPTE S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 30. Mai 2007.

*Für die Gesellschaft*

COFINOR S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007083017/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Rinnen Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 114.812.

—  
**AUSZUG**

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 30. Mai 2007 hervor, daß:

*Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung enthebt von seiner Funktion als Kommissar:

- Fräulein Katrin Hansen, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, 38 Rodter Straße.  
Die Generalversammlung ernannt als neuen Kommissar der Gesellschaft RINNEN INVEST S.A.:  
- die Gesellschaft EUROCOMPTE S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.  
Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 30. Mai 2007.  
*Für die Gesellschaft*  
COFINOR S.A.  
Unterschrift

Référence de publication: 2007083018/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Dana Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.090.

—  
AUSZUG

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2007 hervor, daß:

*Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung enthebt von seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied:

- Herrn Edmund Kisters, wohnhaft in L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

Die Generalversammlung ernannt als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft DANA INVEST S.A.:

- die Gesellschaft START 56 S.à r.l., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Für Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 2. Mai 2007.  
*Für die Gesellschaft*  
COFINOR S.A.  
Unterschrift

Référence de publication: 2007083019/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Formalis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.188.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Monsieur Edmund Kisters, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société FORMALIS S.A.:

- la société START 56 S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mai 2007.

Pour la société  
COFINOR S.A.  
Un mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007083023/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00140. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070091930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Hawaii Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 103.965.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 que:

*Unique résolution:*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Monsieur Edmund Kisters, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société HAWAI INVEST S.A.H.:

- la société START 56 S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société  
COFINOR S.A.  
Un mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007083024/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00154. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070091933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Fondation Kräizbiërg, Etablissement d'Utilité Publique.**

R.C.S. Luxembourg G 34.

—  
BILAN AU 31 DECEMBRE 2006: FONDATION KRAIZBIËRG (EN EUROS)

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Frais d'établissement . . .	0,00	Capitaux Propres . . . . .	19.327.782,99
Actif immobilisé . . . . .	16.412.298,49	Capital souscrit . . . . .	6.252.381,17
Immobilisations incorpo- relles . . . . .	0,00	Réserves . . . . .	383.549,84
Immobilisations corpo- relles . . . . .	13.655.049,07	Résultat de l'exercice . . .	791.850,55
Terrains . . . . .	177.305,26	Subventions d'investisse- ments . . . . .	11.900.001,43
Construction . . . . .	14.785.101,91		
- Amortissement . . . . .	-2.714.738,16		
Aménagement Extérieurs	178.474,13		
- Amortissement . . . . .	-17.847,40		
Installations tech & ma- chines . . . . .	845.872,00		
- Amortissement . . . . .	-445.607,83		
Autres Installations et ou- tillages . . . . .	3.149.786,42		



85552

- Amortissement . . . . .	-2.400.108,87		
Matériel de transport . . .	347 261,35		
- Amortissement . . . . .	-255.867,76		
Matériel de bureau . . . . .	260.762,36		
- Amortissement . . . . .	-255.344,34		
Immobilisations financiè- res . . . . .	2.757.249,42		
Actif circulant . . . . .	7.905.809,42	Dettes . . . . .	4.993.696,82
Créances . . . . .	3.344.316,92	Dettes à plus d'un an . . .	0,00
		Dettes à moins d'un an	
Clients . . . . .	2.120.240,98	Dettes sur achats et pres- tations de service . . . . .	168.572,59 377.331,81
Autres . . . . .	1.224.075,94	Autres Dettes . . . . .	4.447.792,42
Avoirs . . . . .	4.561.492,50	Comptes de régularisa- tion . . . . .	75.620,25
Comptes de régularisa- tion . . . . .	78.992,15	Total passif . . . . .	24.397.100,06
Total actif . . . . .	24.397.100,06		24.397.100,06

Dudelange, le 9 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

L. Thiel

*Vice Président du Conseil d'Administration*

**COMPTE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2006: FONDATION KRAIZBIERG (EN EUROS)**

DEBIT		CREDIT	
- Charges d'exploitation- Achats de matières pre- mières et autres . . . . .	13.018.836,43 386.086,81	- Produits d'exploitation- Prestations de services	13.222.491,12 8.533.614,85
Autres achats et charges externes . . . . .	1.553.378,07	Subventions d'exploita- tion . . . . .	4.130.933,79
Impôts et taxes . . . . .	5.284,18	Autres produits d'explo- itation . . . . .	557.942,48
Frais de personnel . . . . .	10.072.676,94		
Dotations aux amortisse- ments et provisions . . . . .	1.001.139,66		
Autres charges d'explo- itation . . . . .	270,77		
-Charges Financières- . . .	379.655,93	- Produits financiers- . . .	118.688,37
- Charges exceptionnel- les . . . . .	12.203,02	- Produits exceptionnels- . . . . .	861.366,44
Excédent 2006 . . . . .	791.850,55		
Total debit . . . . .	14.202.545,93	Total credit . . . . .	14.202.545,93

Dudelange, le 9 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

L. Thiel

*Vice Président du Conseil d'Administration*

**BUDGET 2007 DE LA FONDATION KRAIZBIERG**

**Depenses**

Departements	Frais de Personnel	Fournitures et frais d'entretien	Total
Administration centrale et overhead . . . . .	1.416.782,80	343.995,21	1.760.778,01
Centre Emile Mayrisch . . . . .	908.691,93	292.117,12	1.200.809,05
Structures convention ASP . . . . .	7.913.769,96	1.602.061,73	9.515.831,69
Structures convention classique . . . . .	683.204,97	84.892,65	768.097,62
Kinésithérapie-UCM . . . . .	456.706,46	44.314,05	501.020,51
Total depenses prévisionnelles 2007 . . . . .	11.379.156,12	2.367.380,76	13.746.536,88

Recettes	Montant
Libelles	
Intervention de l'état . . . . .	10.489.369,69
Participation des usagers et tiers pavants . . . . .	3.151.174,68
Divers . . . . .	251.744,00
Total recettes prévisionnelles 2007 . . . . .	13.892.288,37

Dudelange, le 20 mars 2007.

Certifié sincère

L. Thiel

*Vice Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2007084537/2723/94.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04353. - Reçu 113 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06898. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**Kianka S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 99.808.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Monsieur Edmund Kisters, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société KIANKA S.A.H.:

- la société START 56 S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mai 2007.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007083025/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00153. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070091936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Belgravia European Properties Holding 2A, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.524.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of July.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2, «société à responsabilité limitée» having registered office 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, manger with individual signing power.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2A, société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Subscriber	Shares subscribed	Amount paid up
BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2 . . . . .	500	12,500.-

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2007:

- Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

- Mr Manuel Hack, maître ès sciences économiques, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

- Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2, société à responsabilité limitée ayant son siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2A, société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.



Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.



Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

Toutes les parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré
BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2 . . . . .	500	12.500,-

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2007:

- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. Heiliger, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7688. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007083601/239/386.

(070092580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Mustang Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 109.407.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.  
L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société MUSTANG INVEST S.A.H.:  
- la société EUROCOMPTES S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

Référence de publication: 2007083030/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00160. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070091963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Cabris 5 S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 105.248.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 que:

*Première résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Monsieur Edmund Kisters, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société CABRIS 5 S.A.H.:

- la société START 56 S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38 Rodter Strasse.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire de la société CABRIS 5 S.A.H.:

- la société EUROCOMPTES S.A., ayant son siège à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mai 2007.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

Référence de publication: 2007083027/2602/29.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00138. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070091943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Perrard Matériel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünwald.

R.C.S. Luxembourg B 29.804.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg -Bonnevoie, en date du 30 décembre 1988, acte publié au Mémorial C no 109 du 24 avril 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 mai 1993, acte publié au Mémorial C no 360 du 9 août 1993, modifiée par acte sous-seing privé en date du 12 février 1998, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 508 du 10 juillet 1998, modifiée par acte sous-seing privé en date du 10 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 972 du 26 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 avril 2002, acte publié au Mémorial C no 1024 du 4 juillet 2002, modifiée par-

devant le même notaire en date du 18 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 122 du 6 février 2003, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005, acte publié au Mémorial C no 1140 du 3 novembre 2005, modifiée par devant le même notaire, en date du 29 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 686 du 24 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour PERRARD MATERIEL S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007084657/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04691. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**Wood & Shavings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 111.747.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société WOOD & SHAVINGS S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007083031/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.751.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of May,

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of FAIRACRE PLUS 1 (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 124.751, incorporated by deed of the undersigned notary, dated February 12th, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 789 dated May 4th, 2007 (the «Company»).

The meeting elects as president Nicolas Ronzel, jurist, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mathias Pons, jurist, residing in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Natalie O'Sullivan-Gallagher, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Insertion of Article 6.8 in the articles of association to adapt the share transfer provisions to the agreements entered into by the Company:

«6.8. The provisions of articles 6.3, 6.4 and 6.5 paragraph 2 shall not apply to a transfer of shares undertaken by virtue of the realisation or enforcement of any kind of pledge, guarantee or other encumbrance of any kinds established over any of the existing or future shares of the company.»

II) The partner present or represented, the proxy of the partner and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy-holder representing the partner, by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The proxy given by the represented partner, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all five hundred (500) shares, representing the entire capital of the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

*Sole resolution*

The general meeting resolves to amend the articles of association of the Company by inserting Article 6.8 in the articles of association to adapt the share transfer provisions to the agreements entered into by the Company:

«6.8. The provisions of articles 6.3, 6.4 and 6.5 paragraph 2 shall not apply to a transfer of parts undertaken by virtue of the realisation or enforcement of any kind of pledge, guarantee or encumbrance of any kinds established over any of the existing or future parts of the company.»

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FAIRACRE PLUS 1 (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 124.751, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 février 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 789 en date du 4 mai 2007 (la «Société»).

L'assemblée choisit comme président Nicolas Ronzel, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Matthias Pons, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Natalie O'Sullivan-Gallagher, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président requiert le notaire soussigné d'acter:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Agenda:*

Insertion de l'article 6.8 dans les statuts de la Société pour adapter les dispositions concernant le transfert des actions aux contrats conclus par la Société:

«6.8. Les dispositions des articles 6.3, 6.4, et 6.5 paragraphe 2 ne s'appliqueront pas aux transferts d'actions entrepris en raison de la réalisation ou de l'exécution de toute sorte de gage, de garantie ou de servitude concernant les actions existantes ou futures de la Société.»

II) L'associé présent ou représenté, la procuration de l'associé représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le mandataire de l'associé, par les membres du bureau, et par le notaire instrumentaire.

La procuration de l'associé, après avoir été paraphée *ne varietur* par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts représentatives de l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

V) Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide d'insérer l'article 6.8 dans les statuts de la Société pour adapter les dispositions concernant le transfert des actions aux accords conclus par la Société:

«6.8. Les dispositions des articles 6.3, 6.4, et 6.5 paragraphe 2 ne s'appliqueront pas au transfert d'actions entrepris en raison de la réalisation ou de l'exécution de toute sorte de gage, de garantie ou de servitude concernant les actions existantes ou futures de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Ronzel, M. Pons, N. O'Sullivan-Gallagher, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007. LAC/2007/12013. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007084132/202/93.

(070093576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**Siena Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.276.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Mademoiselle Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société SIENA INVEST S.A.H.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007083032/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Mountain View Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 117.619.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société MOUNTAIN VIEW HOLDING S.A.H.:  
- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

Référence de publication: 2007083033/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Porlux Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 113.847.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique resolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société PORLUX SOPARFI S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

Référence de publication: 2007083036/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Fairacre Plus 2 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 124.617.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of May,  
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of FAIRACRE PLUS 2 (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 124.617, incorporated by deed of the undersigned notary, dated February 12th, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in number 709 on April 25th, 2007, (the «Company»).

The meeting elects as president Nicolas Ronzel, jurist, residing in Luxembourg,  
who appoints as secretary Matthias Pons, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Natalie O'Sullivan-Gallagher, Attorney-at-Law, residing in Luxembourg,

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:



*Agenda:*

Insertion of Article 6.8 in the articles of association to adapt the share transfer provisions to the agreements entered into by the Company:

«6.8. The provisions of articles 6.3, 6.4 and 6.5 paragraph 2 shall not apply to a transfer of shares undertaken by virtue of the realisation or enforcement of any kind of pledge, guarantee or encumbrance of any kinds established over any of the existing or future shares of the company.»

II) The partner present or represented, the proxy of the partner and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy-holder representing the partner, by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The proxy given by the represented partner, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all five hundred (500) shares, representing the entire capital of the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

*Sole resolution*

The general meeting resolves to amend the articles of association of the Company by inserting Article 6.8 in the articles of association to adapt the share transfer provisions to the agreements entered into by the Company:

«6.8. The provisions of articles 6.3, 6.4 and 6.5 paragraph 2 shall not apply to a transfer of parts undertaken by virtue of the realisation or enforcement of any kind of pledge, guarantee or encumbrance of any kinds established over any of the existing or future parts of the company.»

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FAIRACRE PLUS 2 (LUX.) S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 124.617, constituée suivante acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 février, 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 709 en date du 25 avril 2007 (la «Société»).

L'assemblée choisit comme président Maître Nicolas Ronzel, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Matthias Pons, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Natalie O'Sullivan-Gallagher, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président requiert le notaire soussigné d'acter:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Agenda:*

Insertion de l'article 6.8 dans les statuts de la Société pour adapter les dispositions concernant le transfert des actions aux contrats conclus par la Société:

«6.8. Les dispositions des articles 6.3, 6.4, et 6.5 paragraphe 2 ne s'appliqueront pas aux transferts d'actions entrepris en raison de la réalisation ou de l'exécution de toute sorte de gage, de garantie ou de servitude sur les actions existantes ou futures de la Société.»

II) L'associé présent ou représenté, la procuration de l'associé représenté et le nombre des parts détenues sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le mandataire de l'associé, par les membres du bureau, et par le notaire instrumentaire.

La procuration de l'associé, après avoir été paraphée *ne varietur* par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts représentatives de l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

V) Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide d'insérer l'article 6.8 dans les statuts de la Société pour adapter les dispositions concernant le transfert des actions aux accords conclus par la Société:

«6.8. Les dispositions des articles 6.3, 6.4, et 6.5 paragraphe 2 ne s'appliqueront pas aux transferts d'actions entrepris en raison de la réalisation ou de l'exécution de toute sorte de gage, de garantie ou de servitude sur les actions existantes ou futures de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Ronzel, M. Pons, N. O'Sullivan-Gallagher, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007. LAC/2007/12014. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007084135/202/93.

(070093579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**Mooncreeper S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 117.608.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société MOONCREEPER S.A.H.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007083037/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00173. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Notabene Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.418.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société NOTABENE FINANCE S.A.H.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007083047/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Lucky Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 106.883.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société LUCKY FINANCE S.A.H.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007083056/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 702.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.941.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

ATOZ  
Signature

Référence de publication: 2007084668/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04473. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

---

**Conway Services - The Convenience Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.562.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

GILDEN HOLDING B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Ekkersrijt 7601, 5692 HR Son, The Netherlands, hereafter GILDEN HOLDING

duly represented by M<sup>e</sup> Kathrin Krämer, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given to her in Son (the Netherlands) on 26th June, 2007.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur, remains attached to the present deed.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has decided to form a company to be incorporated with the name CONWAY SERVICES - THE CONVENIENCE COMPANY S.à r.l. and has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which he intends to organise among himself and all other persons which may become associates in the future.

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become associate, that will be governed by these articles of incorporation and by the relevant legislation. The name of the company is CONWAY SERVICES - THE CONVENIENCE COMPANY S.à r.l.

**Art. 2.** The object of the Company is the import, export, wholesale and distribution of food, non-food, tobacco products, consumer products, telecommunication products and the provision of related services.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

**Art. 5.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into two (2) shares with a par value of six thousand two hundred and fifty Euro (6,250.- EUR) each.

The shares have been subscribed to as follows:

GILDEN HOLDING, prenamed: two shares . . . . . 2

The capital has been fully paid in by the associate.

**Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

**Art. 7.** Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

**Art. 8.** The Company is managed by two or more managers who need not be associates.

The managers constitute a board of managers. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The managers are appointed and removed from office by the general meeting of associates, which determines their powers and the term of their mandates, and which statutes at the majority of the capital. They may be reelected and may be revoked ad nutum and at any time.

The Company will be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the joint signature of one manager and any person to whom signatory powers shall have been delegated by the board of managers, or (iii) the signature of any two persons acting jointly to whom signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 9.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 10.** Each associate may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 11.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

**Art. 12.** The fiscal year begins on January 1st and ends on 31st December of each year.

**Art. 13.** Every year as at 31st December, annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 14.** The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

**Art. 15.** Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associates.

**Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

**Art. 17.** If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first business year begins on the day hereof and ends on 31st December, 2007.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, as amended, have been fulfilled.

#### *Evaluation*

The cost of formation of this Company are evaluated at approximately thousand five hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the formation of the Company, the sole associate of the Company, who represents the total capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company:

- Mr Patrick Theofiel Martha C. Van Vlierberghe, manager, born on 26th October 1960 in Antwerpen (Belgium), residing at Mosseveldstraat 1/B, 9290 Berlare (Belgium);

- Mrs Jutta Inge Thole, born on 28th December 1960 in Cloppenburg (Germany), residing at Forsthausstraße 128, 50170 Kerpen (Germany);

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers' assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be reelected.

2) The Company's registered office is fixed at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary, this original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundsieben, am neunundzwanzigsten Tag des Monats Juni.

Ist vor uns Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Grossherzogtum Luxemburg,

Erschienen:

GILDEN HOLDING B.V., eine Gesellschaft niederländischen Rechts, mit Geschäftssitz in Ekkersrijt 7601, 5692 HR Son, (Niederlande), nachfolgend bezeichnet als GILDEN HOLDING,

vertreten durch M<sup>e</sup> Kathrin Krämer, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg,  
gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 26. Juni 2007 in Son (Niederlande).

Besagte Vollmacht, unterzeichnet ne varietur, bleibt der vorliegenden Urkunde beigefügt.

Die Komparentin, in ihrer vorerwähnten Eigenschaft, hat beschlossen, eine Gesellschaft mit der Bezeichnung CONWAY SERVICES - THE CONVENIENCE COMPANY S.à.r.l. zu gründen und hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) abzufassen, welche sie zwischen ihr und all denjenigen Personen, die in Zukunft Gesellschafter werden sollten, bilden will.

**Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wird hiermit vom Zeichner und all denjenigen Personen, die Gesellschafter werden sollten, gegründet, welche der vorliegenden Satzung und dem anwendbaren Recht unterliegen wird. Die Bezeichnung der Gesellschaft ist CONWAY SERVICES - THE CONVENIENCE COMPANY S.à r.l.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Import, Export, Großhandel und der Vertrieb von Lebensmitteln, Nichtlebensmitteln, Tabakprodukten, Verbraucherprodukten, Telekommunikationsprodukten und das diesbezügliche Anbieten von Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen in jeder Form in luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, oder anderen Handelsunternehmen halten, Aktien, Obligationen, ungesicherte Schuldverschreibungen, Schuldscheine und sonstige Wertpapiere durch Kauf, Zeichnung oder auf jede sonstige Weise erwerben, sowie durch Verkauf, Tausch oder auf jede sonstige Weise übertragen und ihre Portefeuilles besitzen, verwalten, entwickeln und führen. Die Gesellschaft kann sich auch an Teilhaberschaften beteiligen und ihre Geschäfte mittels Zweigniederlassungen in Luxemburg oder im Ausland tätigen.

Die Gesellschaft kann jede etwaige Form von Darlehen aufnehmen sowie Pfandbriefe und Schuldverschreibungen ausgeben.

Ganz allgemein kann sie alle geschäftlichen Tätigkeiten durchführen, die sie zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks als zweckmäßig erachtet.

**Art. 3.** Die Gesellschaft ist für eine unbefristete Dauer gegründet.

**Art. 4.** Der Geschäftssitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch einen kollektiven Beschluss der Gesellschafter an einem beliebigen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgelegt, eingeteilt in zwei (2) Anteilen mit einem Nennwert von je sechstausendzweihundertfünfzig Euro (6.250,- EUR).

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

GILDEN HOLDING: zwei Anteile . . . . . 2

Das Kapital wurde voll in bar vom Gesellschafter eingezahlt.

**Art. 6.** Jeder Anteil berechtigt dessen Besitzer zu einem proportionalen Recht am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft.

**Art. 7.** Anteile sind unter Gesellschaftern uneingeschränkt übertragbar. Die Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Falle des Todes eines Gesellschafter unterliegt die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter der Zustimmung von nicht weniger als fünfundsiebzig Prozent der Stimmen der überlebenden Gesellschaftern. In jedem Falle haben die übriggebliebenen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, das sie während 30 Tagen ab dem Tag der Ablehnung der Übertragung an einen Nichtgesellschafter, ausüben können.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird von zwei oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer bilden die Geschäftsleitung (board of managers). Entscheidungen der Geschäftsleitung sind gültig gefasst, wenn sie die Zustimmung von mehr als der Hälfte der Geschäftsführer erhalten (auch auf dem Stellvertretungswege).

Eine Gesellschafterversammlung ernennt oder widerruft die Geschäftsführer aus ihrem Amt mit einer Stimmenmehrheit des Gesellschaftskapitals, bestimmt ihre Befugnisse und die Dauer ihres Amtes. Sie können wiedergewählt werden und ad nutum und zu jeder Zeit abberufen werden.

Die Gesellschaft wird durch (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder (ii) die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführeres und einer Person, an die eine solche Zeichnungsbefugnis von der Geschäftsleitung übertragen wurde oder (iii) die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen, an die eine solche Zeichnungsbefugnis von der Geschäftsleitung übertragen wurde, verpflichtet.

**Art. 9.** Bei der Ausübung ihres Mandats sind die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie für die korrekte Ausübung ihrer Pflichten haftbar.



**Art. 10.** Jeder Gesellschafter kann sich an den gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Die Anzahl der Stimmrechte entspricht der Anzahl der Anteile, die er besitzt und er kann in einer Versammlung mittels einer speziellen Vollmacht gültig handeln.

**Art. 11.** Kollektive Entscheidungen sind nur gültig, wenn sie durch die Abgabe von mehr als die Hälfte des Kapitals repräsentierenden Stimmen angenommen wurden. Entscheidungen, die die Abänderung der Satzung betreffen, müssen durch eine Gesellschaftermehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals genommen werden.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Jahresrechnung von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 14.** Die Jahresabschlüsse stehen den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

**Art. 15.** Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zuzuführen. Die Zuführung erübrigt sich, sobald und solange eine solche Rücklage zehn Prozent des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft beträgt.

Das Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehreren Liquidatoren, die nicht Gesellschafter sein müssen, und die von den Gesellschaftern ernannt werden, die auch deren Befugnisse und Vergütung festlegen.

**Art. 17.** Im Falle dass und so lange wie ein Gesellschafter alle Anteile hält, besteht die Gesellschaft als Gesellschaft eines Alleingesellschafters gemäß Artikel 179(2) des Gesetzes über Handelsgesellschaften; in diesem Falle sind, unter anderem, Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes anwendbar.

**Art. 18.** Für alle nicht durch die vorliegende Satzung geregelten Angelegenheiten verweisen die Gesellschafter auf das anwendbare Recht.

#### *Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am eingangs erwähnten Gründungsdatum und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Feststellungen*

Der Unterzeichnete Notar bestätigt, dass die Bestimmungen vom Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 eingehalten wurden.

#### *Aufwendungen*

Die Kosten für die Gründung dieser Gesellschaft werden auf ungefähr tausendfünfhundert Euro veranschlagt.

#### *Beschluss des alleinigen Gesellschafters*

Sogleich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die folgenden Personen werden zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Patrick Theofiel Martha C. Van Vlierberghe, Manager, geboren am 26. Oktober 1960 in Antwerpen (Belgien), wohnhaft in Mosseveldstraat 1/B, 9290 Berlare (Belgien);
- Frau Jutta Inge Thole, geboren am 28. Dezember 1960 in Cloppenburg (Deutschland), wohnhaft in Forsthausstraße 128, 50170 Kerpen (Deutschland).

Die Geschäftsführer können Vertreter ernennen, ihre Befugnisse und Kompetenzen festlegen sowie sie abberufen.

Das Amt der Geschäftsführer endet anlässlich der gewöhnlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschlussbericht des ersten Geschäftsjahres befindet. Sie können erneut wiedergewählt werden.

2) Der Geschäftssitz der Gesellschaft wird in 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxemburg festgelegt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der vorgennannten erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Englisch abgefaßt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Ersuchen desselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber notarielle Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesen der Urkunde vor dem Erschienenen, der dem Notar gemäß Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, hat der besagte Erschienenene die vorliegende Originalurkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: K. Krämer, J.J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 4. Juli 2007. Relation: EAC/2007/7601. — Erhalten 125 Euro.

*Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.



85573

Beles, den 6. Juli 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007083564/239/214.

(070092927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Chippewa S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.158.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société CHIPPEWA S.A.H.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007083060/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**East West Global Drinks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 105.276.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société EAST WEST GLOBAL DRINKS S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007083061/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Ritzurei International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.097.

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RITZUREI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 31.097, constituée suivant acte reçu en date du 11 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 371 du 14 décembre 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eddy Patteet, consultant fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 17.000 (dix-sept mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).»

3. Changement de la dénomination de la société de RITZUREI INTERNATIONAL S.A. en RITZUREI INTERNATIONAL S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL - SPF.

4. Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de RITZUREI INTERNATIONAL S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL - SPF.»

5. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de RITZUREI INTERNATIONAL S.A. en RITZUREI INTERNATIONAL S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL - SPF.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de RITZUREI INTERNATIONAL S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL - SPF.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Patteet, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, Relation: LAC/2007/13964. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007084233/211/90.

(070093693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

---

**Heidebrunnen S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 114.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société HEIDEBRUNNEN S.A.H.:

- la société EUROCOMPRES S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société  
COFINOR S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007083062/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Servimmo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.397.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083505/3309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03178. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Demap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.778.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 juin 2007 que:

1. L'Assemblée accepte la démission des personnes suivantes, de leur poste d'administrateur:

- Bruno Beernaerts, Administrateur de type B;
- Monsieur Eddy Dome, Administrateur de type B.

L'Assemblée accepte également la démission du Commissaire:

- CERTIFICA LUXEMBOURG Sarl, 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Sont réélus administrateurs de type A, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Laurent Pollina, administrateur de type A;
- Stéphane Pollina, administrateur de type A;
- Paul Pollina, administrateur de type A;

Sont élus pour la même période, administrateurs de type B, en remplacement des administrateurs de ce type démissionnaires:

- Monsieur François Brouxel, né le 16 septembre 1967 à Metz, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

Est élue commissaire pour la même période, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- OPTIO S.à.r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326 et ayant son siège société au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007083097/6312/36.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Riambel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 46.601.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 mai 2007, enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> juin 2007, Relation: GRE/2007/2389.

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mademoiselle Chantal Weber comme administrateur de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer en son remplacement Monsieur Thomas Wikström, directeur, né à Helsinki (Finlande), le 11 décembre 1946, demeurant à L-8116 Bridel, 1, beim Antonskraeiz, comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

En outre l'assemblée décide de reconduire le mandat des deux autres administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012, à savoir:

- Monsieur Frank Bauler, comptable, né à Ettelbruck, le 15 février 1966, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale;
- Monsieur Jos Wagner, comptable, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 1953, demeurant à L-9013 Ettelbruck, 40, boulevard Gr.-D. Charlotte.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société MACINVESTMENTS S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée BF CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.757, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 juillet 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007083114/231/36.

(070091779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Tabagro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 4, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 102.372.

—  
L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Arthur Van Den Abbeel, retraité, demeurant à L-8833 Wolwelange, 5, um Hierchem,
- 2.- Monsieur Denis Van Den Abbeel, commerçant, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 4, route de Bigonville,

3.- Monsieur Stéphane Van Den Abbeel, employé privé, demeurant à L-8821 Koetschette, 23, route de Martelange, qui sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TABAGRO S.à r.l. avec siège social à L-8832 Rombach/Martelange, 4, route de Bigonville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 102.372,

constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 4 novembre 1993, acte publié au Mémorial C numéro 593 du 13 décembre 1993, page 28.424 et suivantes,

statuts modifiés suivant acte reçu par ledit Maître Robert Schuman en date du 24 mai 1994, acte publié au Mémorial C numéro 384 du 7 octobre 1994, page 18.392,

statuts modifiés suivant acte reçu par ledit Maître Robert Schuman en date du 7 mai 1996, acte publié au Mémorial C numéro 378 du 7 août 1996, page 18.138 et 18.139.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007 à concurrence de deux millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent dix virgule soixante-cinq (2.475.210,65) euros pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq (24.789,35) euros à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) euros.

L'augmentation de capital a été souscrite par les associés au prorata de leurs participations et la libération de l'augmentation de capital est réalisée par incorporation du résultat reporté qui s'élève à deux millions quatre cent treize mille soixante-quatorze virgule cinquante-six (2.413.074,56) euros au 31 décembre 2006 et par un prélèvement sur les bénéfices au 31 décembre 2006 d'un montant de soixante-deux mille cent trente-six virgule zéro neuf (62.136,09) euros ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné suivant certification de la part de Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable associé de la FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH s.c.

Le capital social reste divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq mille (25.000,-) euros chacune.

#### *Souscription*

Les parts sociales sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Arthur Van Den Abbeel, retraité, de Wolwelange, deux parts sociales . . . . .	2
- par Monsieur Denis Van Den Abbeel, commerçant, de Rombach/Martelange, quarante-neuf parts sociales . . .	49
- par Monsieur Stéphane Van Den Abbeel, employé privé, de Koetschette, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

#### *Deuxième résolution*

Suite à cette résolution, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 6.- pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) euros divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq mille (EUR 25.000,-) euros chacune.»

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Van den Abbeel, D. Van den Abbeel, S. Van den Abbeel, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 2 juillet 2007, Relation: RED/2007/638. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 juillet 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007084266/240/56.

(070093281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

#### **Carolus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.192.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,  
before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CAROLIS INTERNATIONAL S.A. (the «Company») a société anonyme, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg registered with the

Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 117.192, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of June 7, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1579, page 75750 on August 19, 2006. The Company's articles of association (the «Articles of Association») have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger of July 7, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2090, page 100287.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg. The Chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 75,500 (seventy-five thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The Agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

2.- Amendment of Article 2 of the Updated Articles of Association

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Updated Articles of Association to read as follows:

« **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Strassen in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any address in Strassen by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances».

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAROLIS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.192, constituée suivant un acte du 7 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1579, du 19 août 2006, page 75750. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 7 juillet 2006 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 2090, page 100289.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.



II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 75.500 (soixante quinze mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

2.- Modification de l'article 2 des statuts coordonnés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

l'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts coordonnés pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la ville de Strassen par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économiques, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales».

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11447. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007084141/211/101.

(070093558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

---

**Visual Config S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 60.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083671/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02458. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070092464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Gesfineur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 59.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083696/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03679. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070092360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Kamakura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.  
R.C.S. Luxembourg B 26.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085053/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05450. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Itteic Monde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 102.702.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 juin 2007*

S'est réuni au siège, 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ITTEIC MONDE;

L'Assemblée est présidée par Mr Eric Mounier, administrateur de la société, lequel désigne Mr Pascal Mounier en qualité de secrétaire.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée. L'Assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

Le Président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- transfert du siège social
- démission et nomination d'un administrateur
- mandat au conseil d'administration pour l'élection d'un nouvel administrateur
- révocation du Commissaire aux comptes
- nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1 ) Elle enregistre, à dater de ce jour, le transfert du siège social du 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg vers l'adresse suivante: 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) Elle révoque, à dater de ce jour, Mme Nora Brahimi de son mandat d'administrateur.

3) Elle nomme, à dater de ce jour, Mme Danielle Mounier, retraitée, née à Marseille le 7 mai 1940, demeurant Condominio Castello, Via Roma, 12013 Chiusa Pesio (Italie) au poste d'administrateur pour terminer le mandat de Mme Brahimi.

4) Elle révoque, à dater de ce jour, le Commissaire aux comptes, Mr Pascal Bonnet.

5) Elle nomme en qualité de nouveau Commissaire aux comptes, à dater de ce jour, la société AVANCED ACCOUNTANTS & ASSOCIATES LIMITED ayant son siège social Suite 401, 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK) et enregistrée auprès des Companies House sous le n ° 05783609, qui terminera le mandat de Mr Pascal Bonnet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

E. Mounier / P. Mounier / D. Mounier

Président / Secrétaire / Pour acceptation du mandat d'administrateur

Référence de publication: 2007084515/1969/38.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05534. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

---

**Archi-Concept International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 76.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour ARCHI-CONCEPT INTERNATIONAL S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007084650/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03698. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

---

**Association nationale des Victimes de la Route, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 643.

—  
STATUTS

Modifications approuvées à l'Assemblée générale ordinaire et l'Assemblée générale extraordinaire le 7 mai 2007 et homologuées par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg le 14 juin 2007.

(...)

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée.** Sous la dénomination de ASSOCIATION NATIONALE DES VICTIMES DE LA ROUTE, en abrégé «AVR», s'est constituée une association sans but lucratif régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

(...)

**Art. 3. Membres.** L'Association comprend des membres qui sont des personnes morales ou physiques.

Les membres ont les droits prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les Associations et les fondations sans but lucratif. Ils prennent part aux assemblées générales et ont le droit de vote.

Le nombre minimum des membres est de trois.

Pour devenir membre il faut s'acquitter du montant minimal de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Cette cotisation annuelle ne peut être supérieure à 1.250,- €.

Les cotisations couvrent l'exercice social, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine au 31 décembre.

Le conseil d'administration peut refuser l'admission d'un membre, ce dernier peut faire appel à l'assemblée générale prochaine.

**Art. 4. Perte de la qualité de membre.** La qualité de membre se perd:

a) par la démission volontaire;

b) par le non-paiement des cotisations annuelles dans les deux mois de la présentation d'un rappel;

(...)

**Art. 5. Assemblée générale.**

5.1. L'assemblée générale a spécialement dans ses attributions:

1 ° La modification des statuts;

2 ° La nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;

3 ° L'approbation des budgets et des comptes;

4 ° La dissolution de l'association;

5 ° Les exclusions de membres;

6 ° La nomination des réviseurs de caisse;

5.2. L'assemblée générale se réunit annuellement dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Elle peut en outre être convoquée spécialement par décision du conseil d'administration, ou sur demande d'un cinquième des associés, ou encore par les réviseurs de caisse dans les conditions fixées à l'article 9 des présents statuts.

(...)

5.6. Chaque membre représenté a droit à une seule voix.

5.7. La délégation de pouvoir est autorisée. Un membre ne peut représenter qu'un seul des autres membres lors des réunions de l'assemblée générale.

5.8.

(...)

L'élection des administrateurs et réviseurs de caisse se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des voix émises. Si un second tour de scrutin devient nécessaire, la majorité relative suffit.

(...)

**Art. 6. Conseil d'administration.**

(...)

6.2. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, un ou deux vice-président(s), un secrétaire et un trésorier. Leur mandat expire en même temps que leur mandat d'administrateur.

(...)

6.3. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice des autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts passer tous contrats, acheter, vendre, échanger, emprunter, prendre et donner à bail ou en gage tous biens meubles et immeubles nécessaires pour réaliser l'objet en vue duquel l'association est constituée.

(...)

**Art. 8. Ressources sociales.** Les ressources de l'association se composent:

1) Des cotisations annuelles versées par les membres. Ces cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale. Il est loisible à chaque membre de verser volontairement une cotisation supérieure.

(...)

**Art. 9. Contrôle.** La gestion financière de l'association est surveillée et contrôlée par deux réviseurs de caisse élus par l'assemblée générale pour un terme de 4 ans. Les réviseurs de caisse sont rééligibles.

Les réviseurs de caisse feront à l'assemblée générale un rapport sur le résultat de leur contrôle.

Ils peuvent, par une décision prise à l'unanimité, convoquer l'assemblée générale, mais seulement pour des motifs ayant trait à leur mission.

Le conseil d'administration dresse le bilan, le compte de recettes et dépenses ainsi que le budget, et les soumet annuellement à l'assemblée générale.

(...)

**Art. 11. Dissolution.**

(...)

L'actif net sera affecté à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois poursuivant une activité analogue.

(...)

**Art. 12. Disposition interprétative.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il y a lieu de se référer à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2007084540/7900/78.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04238. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**FEL.ER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 4, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 113.797.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007084600/227/12.

(070093195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

---

**Moviestar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 104.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour MOVIESTAR S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007084649/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03699. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

---

**NFM Alliages A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.629.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1995, acte publié au Mémorial C no 74 du 12 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 septembre 1996, acte publié au Mémorial C no 612 du 27 novembre 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 519 du 3 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 (en version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour NFM ALLIAGES A.G.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007084661/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04696. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

---

**First Pacific Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.799.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007083806/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03575. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---